

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton du BEAUSSET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2014 – 11 - 11

Séance du 18 novembre 2014

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 28

Représentés : 5

L'an deux mille quatorze, le dix huit novembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la
présidence de Monsieur le Maire.

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoints : Mesdames GOHARD, NOUYRIGAT, SAMAT,
VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT,
JOANNON, LE VAN DA.

**DEBAT
D'ORIENTATIONS
BUDGETAIRES**

EXERCICE 2015

COMMUNE

Conseillers Municipaux : Mesdames, BERTOIA, CIDALE,
GIACALONE, LALESART, LEITE, MANFREDI-MARIN,
MOTUS-JAQUIER, NEGREL-SALLES, ORSINI, PELOT-
PAPPALARDO, TROGNO, VALVERDE, Messieurs,
BUONCRISTIANI, CATTALU, GIULIANO, GUEGUEN, SERRE,
VALENTIN

Etaient représentés :

Conseillers Municipaux : Madame Isabelle VIDAL (procuration à
Monsieur le Maire), Messieurs Jean-Luc BERNARD (procuration à
Madame Elisabeth LALESART), Pierre LUCIANO (procuration à
Madame Sabine GIACALONE), Jean-Paul ROCHE (procuration à
Monsieur Jean-Michel VALENTIN), Louis SAOUT (procuration à
Monsieur Louis FERRARA).

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Madame Sabine GIACALONE,
Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle le principe du Débat d'Orientations Budgétaires en application de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, concernant le Budget de la Commune pour l'exercice 2015, dont il expose les priorités et les principales orientations.

Fonctionnement :

Monsieur le Maire précise que la situation 2014 est satisfaisante puisqu'elle a permis de réduire la dette, de dégager des recettes et de maîtriser les dépenses de fonctionnement avec toutefois des perspectives particulièrement délicates pour trois raisons :

a) Une baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement programmée :

- baisse en 2014 de 163 000 €.
- baisse attendue de – 400 000 € par an environ en 2015, 2016 et 2017.

b) Mise en place de la réforme des rythmes scolaires :

Monsieur le Maire précise que les dépenses engagées sur un trimestre en 2014 ainsi que sur l'année 2015 s'élèvent à un montant de 230 000 € (pour une année pleine) avec pour 2015, 50 000 € de fonds d'amorçage (1/3 en 2014, 2/3 en 2015).

c) Poursuite de la revalorisation des grilles indiciaires des agents municipaux de catégorie C :

Augmentation des charges de personnel de l'ordre de 200 000 € (coût annuel).
Ce coût s'ajoute aux charges supportées en 2014.

d) Elections :

Outre l'organisation des quatre tours de scrutin en 2015 pour un coût de 60 000 €, Monsieur le Maire indique que la Commune devient chef lieu de canton et devra, à ce titre, supporter l'organisation et les coûts de communication de propagande électorale.

Monsieur le Maire souligne l'effet « ciseau » généré par ces mesures étatiques de par l'augmentation des dépenses et la baisse de la dotation globale de fonctionnement.

C'est dans ce contexte difficile de par l'augmentation des charges supportées (électricité, gaz, timbres...) que s'inscrit le budget 2015.

Cependant, Monsieur le Maire précise que la Commune devrait avoir encore des excédents fin 2014 ce qui permettra le lissage des conséquences induites de l'effet « ciseau ».

1) Investissement :

Monsieur le Maire précise que la Commune devra prendre les mesures qui s'imposent afin de répondre à la volonté politique forte de maintenir les programmes d'investissement pour les raisons suivantes :

- 1) Conservation du programme d'investissement nécessaire pour l'avenir de la Commune, créateur d'activité économique donc d'emplois.
- 2) Préservation du patrimoine communal

Programme d'investissement :

- **Matériel, équipement, immobilisations corporelles et incorporelles (logiciels) :** 500 000 €
- **Logements sociaux :** 300 000 €
- **Engagements électoraux :**
 - Parking LUDO : 250 000 €
 - Restructuration du parking du Vieux Port des Lecques : 640 000 €
- **Cimetière communal :** lancement des travaux afin d'augmenter la capacité à hauteur de 400 places environ, qui s'étaleront sur trois ans – (tranche 1) : 700 000 €
- **Cinéma « Casino » :** rénovation de la salle : 120 000 €
- **Programme d'Aménagement d'Ensemble de la Miolane :** Compte tenu du planning prévisionnel de dépenses initialement prévu et retranscrit au sein des autorisations de programme inscrites au budget de la Commune - lequel prévoyait un étalement des dépenses essentiellement au cours des exercices budgétaires 2011 à 2014 – et dans un souci de sincérité budgétaire, les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) inscrites au Budget de la Commune sont clôturées.
De nouvelles AP/CP seront proposées afin de prévoir, dès 2015, les crédits de paiement nécessaires au financement des travaux tant en dépenses qu'en recettes (570 000 € de travaux en 2015 sur le budget de la Commune).

2) Des efforts en section de Fonctionnement :

Monsieur le Maire précise que les services communaux ont été sollicités afin que des propositions d'économie puissent être étudiées.

Maîtriser les dépenses :

- **Chapitre 012 :** Une gestion rigoureuse par une mutualisation en interne (regroupement des moyens humains et financiers) pour éviter un trop gros impact sur le chapitre 012 (Charges de personnel et frais assimilés).

- **Chapitre 011** : volonté de stabiliser le chapitre 011 (charges à caractère général) pour la troisième année consécutive,
- **Agir sur les animations** : recentrage sur les belles manifestations et les plus essentielles : gain de 50 000 €,
- **Subventions aux associations** : recentrage des subventions selon deux critères principaux que sont l'intérêt public et les activités dédiées à la jeunesse,
Monsieur le Maire précise que les associations seront reçues afin de leur faire partager le nouveau dispositif d'aide, de soutien et d'accompagnement.

Monsieur le Maire indique que dans toutes les Communes, des recentrages sont effectués en procédant de diverses façons à savoir :

- Diminution de leurs investissements,
- Animations : choix de privilégier les plus importantes,
- Personnel communal : départs à la retraite non remplacés,
- Réduction des dépenses de fonctionnement

En conclusion une politique équilibrée peut être réalisée grâce à un recentrage sur les missions essentielles.

▪ Certaines incertitudes persistent cependant comme :

- le niveau de la Dotation Nationale de Péréquation,
- le niveau des droits de mutation (variable en fonction de la conjoncture),
- le montant de l'amende relative aux dépenses engagées par la Commune en matière de logement social

Monsieur le Maire propose d'agir sur l'ensemble des leviers afin de prendre en compte ces incertitudes et faire face à la baisse des dotations de l'Etat :

- **L'usager** : politique tarifaire différenciée,
- **Le contribuable** : politique fiscale,
- **Les services** : politique d'économie et de rationalisation,
- **Les marges de manœuvres** : les animations et les subventions
- **Les effets à moyen terme d'une politique de mutualisation à l'échelle de l'intercommunalité**

Monsieur le Maire indique que les excédents sont estimés à 750 000 € à la fin de l'année 2014 après le financement du Gymnase de la Deidière et la diminution de la dette.

Le débat a donc lieu sur la base des orientations budgétaires exposées par le Maire.

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme
Le Maire
Philippe BARTHELEMY